

Service Risques Énergie et Déchets Risques Naturels Prévention des Risques Naturels	Basse-Terre, le 24 octobre 2024
---	---------------------------------

COMPTE-RENDU

Réunion	Révision des PPRN : Présentation des aléas
Date / Horaire	Mardi 26 septembre 2023 - 09h00
Lieu	Mairie de Pointe-à-Pitre
Ordre du Jour	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de co-construction d'une cartographie d'enjeux • Présentation des projets d'aménagement en cours sur la commune
Annexes	Annexe 1 – Cartographies de travail sur les enjeux dans le cadre de l'atelier Annexe 2 – Proposition de cartographie des enjeux sur la Commune de Pointe-à-Pitre Annexe 3 – Liste d'émargement

Contexte général

Dans le cadre de la révision du PPRN de la commune de Pointe-à-Pitre, un atelier sur la cartographie des enjeux communaux s'est tenu le 26/09/2023, suite à la présentation de la méthodologie de cartographie des enjeux lors de la réunion du 25/09/2023.

Les objectifs de l'atelier étaient de co-construire une cartographie des enjeux sur la commune et de répertorier les projets d'aménagement en cours sur le territoire.

Déroulé de l'atelier

L'atelier s'est déroulé comme suit :

- Une présentation générale du contexte de la réunion et de ses objectifs a été réalisée par la DEAL.
- Deux groupes de travail ont été organisés pour travailler sur l'élaboration d'une cartographie des enjeux et une liste des principaux projets en cours. L'objectif était notamment de délimiter les zones du centre-ville (A), de la zone urbanisée (B) et de la zone non urbanisée (C). La délimitation des zones d'enjeux environnementaux a également été demandée.
- Une restitution des éléments proposés par les deux groupes a été effectuée.
- Des échanges ont permis de définir une cartographie des enjeux et une liste des projets d'aménagement.

Relevé de décisions

Cartographies d'aléas

- Des discussions concernant la cartographie de l'aléa de submersion marine ont eu lieu. Mme ROBIN-CLERC, conseillère municipale, a exprimé le besoin d'une cartographie plus précise à l'échelle locale. Cela permettrait notamment de prendre en compte des hypothèses locales sur l'élévation du niveau de la mer liée au réchauffement climatique actuel (et non pas les hypothèses du GIEC à l'échelle mondiale).
 - La DEAL a souligné que les études effectuées par le BRGM étaient de grande qualité, et qu'elles se basent sur les données du projet Interreg Carib Coast, qui a confirmé les valeurs du GIEC pour les hypothèses de hausse du niveau marin lié au changement climatique. Une nouvelle étude ne fournirait que peu d'informations supplémentaires, sauf éventuellement pour affiner certaines limites de l'aléa. Si la commune souhaite toutefois approfondir la connaissance sur ce sujet, elle est éligible à un co-financement du FPRNM à hauteur de 50 % pour la réalisation d'une étude spécifique, dont les résultats devront être fournis dans le calendrier imparti pour la révision du PPRN.
- Après échanges, la DEAL apportera des ajustements à la cartographie de l'aléa des mouvements de terrain, en particulier au niveau du talus du Campus de Fouillole. À noter que la DEAL s'est rendue sur place pour vérifier la précision de cet aléa, et un reclassement en aléa moyen sera effectué au niveau du talus.
- La commune n'a remis en cause aucune autre partie de la cartographie des aléas.

Cartographies d'enjeux

- La décision a été prise d'attribuer à l'ensemble de la ville de Pointe-à-Pitre la classification de zone centre-urbain (A), à l'exception de trois secteurs :
 - **Les îlets au large de la commune (Feuille, Chasse, Boissard et îlet à cochons)** : la commune a précisé que ces îlets étaient en zone N (naturelle) du PLU et qu'ils le resteront dans le cadre de la révision du PLU de la commune qui va être lancée. Décision de maintenir ces îlets en **zone C, zone non urbanisée**.
 - **Le Morne Mémoire** : cette zone, située en face du Mémorial ACTe, a été maintenue en **zone C, zone non urbanisée**.
 - **Le parcours sportif de Lauricisque** : décision de maintenir cette zone, située entre le Boulevard Chanzy et la mer, en **zone C, zone non urbanisée**.
- Aucune zone à enjeux environnementaux n'a été délimitée sur la commune.

Projets d'aménagement

La liste des projets d'aménagement suivant a été proposée par les deux groupes :

- **Réaménagement des quartiers**
 - Mortenol
 - Georges Roux
 - Louisy Mathieu
 - Bergevin

- Lauricisque
- **Opérations de renouvellement urbain**
 - Gabarre
 - Chanzy
 - Les Lauriers
 - Une partie de Bergevin
 - Action Cœur de Ville
- **Requalification de voiries**
 - Lamartine
 - René-Boisneuf
 - Sadi Carnot
- **D'autres quartiers font également l'objet de grands projets**
 - Massabielle
 - Carénage
 - Chemin Neuf
 - Raspail
 - Cours Zamia
 - Darbousier (privé – ICADE)
 - Projet en face du terminal de croisière – Quai Agénor de Gasparin
 - Le Marina Tennis Club
 - Le Centre des Arts

Plusieurs projets sensibles ont été discutés, en particulier :

- Reconstruction de l'école de Lauricisque
- Crèche dans le quartier des Lauriers
- Groupe scolaire Edinval dans le quartier de Bergevin

Le cas de la démolition-reconstruction de l'école de Lauricisque dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain pourrait être accepté, sous réserve de respecter un ensemble de prescriptions visant à réduire la vulnérabilité de l'école par rapport à la structure initiale. Ces prescriptions sont en cours d'élaboration dans le cadre du futur règlement PPRN. Elles pourraient notamment inclure la surélévation de l'école en R+1, la mise en place d'informations préventives, la surélévation des équipements sensibles à l'eau, etc. Ces éléments seront partagés avec la commune dès que les réflexions sur le sujet auront progressé.

Généralités

Le cas précis des constructions dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain a été discuté. Selon les premiers échanges et en accord avec la commune, il s'agira donc de considérer le "renouvellement urbain" de manière générale, sans le limiter à des opérations publiques. La dynamique de renouvellement urbain de ces opérations incite d'autres porteurs de projets privés à envisager des démolitions-reconstructions dans des secteurs du centre urbain. Cette dynamique est donc positive et s'inscrit dans une logique de "mieux reconstruire", en réduisant surtout la vulnérabilité des bâtiments existants. Les premières conclusions iraient donc dans le sens d'autoriser tous les projets de renouvellement urbain (qu'ils soient privés ou publics), car l'ensemble de la ville a été considéré comme une zone A.

Décision à entériner par l'Etat (DEAL).

Suite

Concernant la poursuite des travaux de révision du PPRN de la commune, la DEAL enverra une carte actualisée des enjeux de la commune pour approbation. Une version révisée de la carte des enjeux est jointe en

annexe 2 de ce compte rendu. Cette carte a également été ajoutée au projet LIZMAP disponible pour la commune. La cartographie de l'aléa mouvements de terrain a également été ajustée et reste disponible sur le projet LIZMAP utilisé pour la révision. Une fois que les cartographies des aléas et des enjeux seront validées, le croisement en vue d'obtenir un Plan de Zonage Réglementaire pourra commencer. La présentation des résultats du croisement est prévue pour le premier semestre 2024.